

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2008

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Mardi 04 Mars 2008 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, LEFEU, MME HAIE, M. LOQUET, MME KERMARREC, MME CHOTARD, MM BROU, GUIRLIN, MME LEGER, M. LEROY, M. ISABEL, MME JETHA, M HUBERT, M. JONOT

Etaient absents excusés : MME LEBOURG

Assistaient également, en tant qu'auditeurs: Mesdames Valérie JEHEL, Elodie CAULIER-RANDOUX, Messieurs Franck CAPILLERY, Bruno DUPORT, Ludovic DESHAYES, Daniel ROBERT, Pierre-Jean POTOT.

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I / ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES ET CANTONALES DES 9 ET 16 MARS 2008

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité qu'il y a d'organiser les prochaines élections municipales et cantonales qui auront lieu les dimanches 9 et 16 mars prochains.

Un planning de présence au bureau de vote est établi.

Christian BOUCHER tiendra le bureau de vote pour les cantonales.

Bruno LOQUET tiendra celui pour les municipales.

D.2381 **II / PROROGATION PROMESSE DE VENTE A EURO DEPOT POUR LE TERRAIN**
PROROGATION **CADASTRE ZO 207**
PROMESSE VENTE

TERRAIN ZO 207 Michel LETHUILLIER rappelle au conseil municipal le compromis de vente signé le 12 septembre 2006 entre la commune et la société EURO DEPOT, pour la parcelle cadastrée ZO 207 d'une superficie de 13 342 m², dans le cadre de l'implantation de l'enseigne BRICO DEPOT à Cherisy.

Considérant que l'avis de la Commission Nationale d'Equipeement Commercial n'interviendra que le 19 mars 2008, et en accord avec la Société EURO DEPOT IMMOBILIER par courrier en date du 29 février 2008, il convient de proroger les conditions du compromis de vente et de reporter la date de régularisation de l'avant contrat au 31 mai 2008.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette prorogation au 31 Mai 2008.
Adopté à l'unanimité.

III / MODIFICATION CHEMINS RURAUX ET VOIRIES COMMUNALES SUITE AU REMEMBREMENT

La CIAF d'Abondant-Serville-Cherisy propose à la commune de CHERISY les modifications des chemins ruraux et voiries communales.

Monsieur le Maire présente un plan indiquant ces modifications, les conseils municipaux concernés devant donner leur avis.

Christian BOUCHER fait remarquer que tous les chemins ne sont pas consolidés et que les deux chemins désignés "Le Gas des Osmeaux" et celui désigné "Les Bochets" (qui relie le Chemin Rural n° 8bis à la RD 21/4) ne sont toujours pas goudronnés comme cela avait été prévu.

M. le Maire reprendra contact avec M. VANNIER du Conseil Général, avant une décision définitive du conseil municipal.

D.2383
REPRISE
PARCELLE E795
RUE DES
ROUGEMONTS

IV / REPRISE POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE E 795 SISE RUE DES ROUGEMONTS

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le lotissement de 4 lots construit dernièrement rue des Rougemonts au Petit Cherisy par la SCI LE SORBIER 8 ter Chemin des Trillots – 27530 EZY-SUR-EURE.

Dans ce cadre, la SCI LE SORBIER avait obligation de réaliser un bassin, utilisable par les pompiers, sur la parcelle cadastrée E 795 d'une superficie de 117 m².

La commune aurait l'opportunité d'acquérir cette parcelle pour l'Euro symbolique, ce qui permettrait de disposer d'un lieu de pompage accessible en cas d'incendie.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'acquisition de cette parcelle pour l'Euro symbolique. Le notaire chargé du dossier sera Maître TERNISIEN – 1 route de Lignerolles – 27770 ILLIERS L'EVEQUE, les frais étant à la charge du vendeur.

Il est donné pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

D.2384
FDAIC 2008

V / QUESTIONS DIVERSES

1° / FDAIC 2008

Dans le cadre des projets éligibles au titre du Fonds d'Aide Départementale aux Communes pour l'année 2008, M. le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général d'Eure e Loir les aides suivantes :

OBJET		MONTANT DES TRAVAUX HT	TAUX	SUBVENTI ON ATTENDUE
TRAVAUX DE VOIRIE	Réfection voirie au Petit Cherisy rue des Rougemonts – rue du Moulin	187 612,00		46 903,00
	Plafond	115 000,00	25%	28 750,00
AMENAGEMENT STADE MUNICIPAL	Extension des vestiaires du stade	44 716,80		
	Clôture stade	14 334,00		
	Installation main courante	2 770,00		
	Total Stade	61 820,80	20%	12 364,16
AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LOCAUX DE SERVICES RECEVANT DU PUBLIC DEDIES A LA POSTE	Travaux d'aménagement et extension des locaux Place de l'Eglise	126 560,00		37 968,00
	Plafond	100 000,00	30%	30 000,00
	TOTAL GENERAL			71 114,16

Le Conseil Municipal adopte cette demande de subvention à l'unanimité.

D.2385
DEPENSES

INVEST. AVANT
VOTE BP 2008

2° / Dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2008

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération pour les dépenses d'investissement 2008 engagées avant le vote du budget 2008 de la commune. En conséquence, **le Conseil Municipal s'engage à inscrire en investissement au budget Commune 2008** les dépenses suivantes :

Article	Fournisseur	Désignation	Montant TTC
2188	TECHNI CONTACT	Chariots inox Espace Hugo	1 655.26
2313	POINT P	Matériaux pour travaux stade	653.10
205	COM FX	Mise à jour site Internet	1 196.00
2158	MAHARAUX	Rempl ballon eau chaude vestiaires stade	12 087.58
205	BBS Informatique	Norton anti virus	73.00
2188	SODICLAIR	Rideau de scène Espace Hugo	7 714.20
2184	ALTRAD	Isoloirs	998.66
2313	CYCLO VAC	Aspirateur central Espace Hugo	745.00
2135	SCHUBB	Alarme technique incendie	767.13
2152	ALTRAD	Barrières voirie	2 571.40
21318	GUIRLIN	Travaux peintures bibliothèque	4 133.87
21318	GUIRLIN	Travaux préau cour du n° 40	1 229.63
2158	L T E	Matériel scénique Espace Hugo	12 450.18
2188	GENEST	Epandeur GEDIF	2 217.38
		TOTAL	48 492.39

Adopté à l'unanimité.

D. 2386
RECONDUCTION
CONVENTION
SVP

3° / Reconduction convention SVP – Régularisation jusqu'en mai 2008

M. le Maire rappelle la délibération D.2138 du 24 mai 2005, permettant à la commune de bénéficier des services du conseil juridique SVP et la convention signée à l'époque avec la CCLVD et le SIPAD pour partager ce service.

Cette convention étant arrivée à échéance le 12 mai 2007, il conviendrait de régulariser son renouvellement jusqu'au 11 mai 2008.

Le coût financier annuel pour ce service s'élève à 3 480 € HT, soit 4 162.08 € TTC. La quote part pour chaque collectivité s'élève donc au tiers de cette somme, soit : 1 387,36 € TTC pour 1 an.

Après délibération, le conseil municipal décide le renouvellement de cette convention et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

4° / Divers

✚ **Travaux de réhabilitation de l'actuelle salle polyvalente en centre de loisirs :** démarrage des travaux le jeudi 13 mars prochains. Michel LETHUILLIER propose de réfléchir à l'utilisation de cette salle. Envisager peut-être une souplesse dans cette utilisation (espace Jeunes ?, etc..;)

✚ **Foire à la Brocante :** elle aura lieu les 22 et 23 Mars prochains dans la cour du 40 Charles de Gaulle et à l'Espace Hugo.

✚ **Logements sociaux locatifs :** ils devraient être livrés le 13 mars pour les 4 maisons individuelles et un peu plus tard pour le collectif. Michel LETHUILLIER indique que l'immeuble avait été dénommé "Résidence de la Blaise" par Eure et Loir Habitat et qu'il intervenu pour qu'il s'appelle "Résidence du Château".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H00